Collège RENÉ CASSIN

Chemin du Mazet – 04170 Saint André les Alpes

Secrétariat: 04.92.89.01.25

Courriel: ce.0040019z@ac-aix-marseille.fr

Dossier d'INSCRIPTION

Annexe 2 – Adhésion au Foyer socio-éducatif

Qu'est-ce que le Foyer Socio-Educatif du collège ?

C'est une association régie par la loi de 1901 (à but non lucratif) importante pour la vie et le dynamisme d'un collège.

A quoi sert le FSE?

Il sert à aider toute action, tout projet qui ont un intérêt éducatif pour les collégiens et qui les encouragent à développer leur sens des responsabilités et de la vie collective.

Exemples d'actions réalisées au Collège René Cassin

- . Photo de classe
- . Participation au financement des voyages scolaires
- . Participation aux projets éducatifs (concours Big Challenge et Kangourou...)
- . Achat de matériel divers pour les activités des différents clubs (baby foot, tables de ping pong)

Qui pilote le FSE?

Un bureau composé d'adultes est élu lors d'une assemblée générale. Tous se réunissent pour proposer et valider les nouvelles actions à entreprendre.

D'où provient le financement du FSE ?

- . Des cotisations des familles
- . Des actions diverses (photos de classe, chocolats de Noël, buvette...)

| | | |
|------|------|--|
| | | |
| | | |
| | | |

BULLETIN D'ADHÉSION

| Je soussigné(e) Mme, M |
|-------------------------------------|
| Responsable légal de l'élève |
| Scolarisé à la rentrée en classe de |
| |

Adhère à l'association du FSE du Collège, et verse la somme de **10 euros** par chèque à l'ordre du « FSE Collège René Cassin » ou en espèces (Merci de noter au dos du chèque le nom de l'élève).

Date et signature du responsable légal :